

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE**

OBJET : Abrogation des arrêtés n°2025/150 et n°2025/164 portant sur l'occupation du domaine public avec modification des règles de circulation et de stationnement délivrés à la société GIA INGENIERIE devant intervenir Impasse des Besquens.

Le Maire de la commune d'Ensues-la-Redonne,

Vu Les articles L.2213-1, L.2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu Les articles L.240-1 et L.241-1 du Code des Relations entre le Public et l'Administration ;
Vu L'article R.610-5 du Code Pénal ;
Vu La délibération du Conseil Municipal N°2024-65-CM en date du 03 décembre 2024 adoptant les tarifs publics 2025 ;

Considérant que l'impasse des Besquens est une voie privée ouverte à la circulation.

ARRETE

- Article 1 L'arrêté initial n°2025/150 en date du 14 octobre 2025 et l'arrêté de prorogation n°2025/164 en date du 12 novembre sont abrogés par le présent acte.
- Article 2 Madame la Directrice Générale des Services, la Gendarmerie et la Police Municipale, sont chargées chacune en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.
- Article 3 Le présent arrêté peut-être contester en saisissant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier ou en utilisant l'application « Télerecours citoyens » accessible sur le site internet - www.telerecours.fr.

Fait à Ensues-la-Redonne, le 25 novembre 2025.

Le Maire,
Michel ILLAC

